



## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOGOFF**

**DU MARDI 08 MARS 2022**

En préambule le maire exprime son soutien au peuple Ukrainien victime du totalitarisme russe et annonce qu'un rassemblement aura lieu samedi 12 Mars à Audierne à 15h pour permettre à la population du cap-sizun qui le souhaite de manifester son soutien au peuple ukrainien.

Gilles Penfornis est désigné comme secrétaire de séance.

L'ensemble des membres du conseil est présent.

Le maire demande à ce que soit rajouté à l'ordre du jour les points suivants :

- \*Vote d'un don auprès de la croix-rouge française en faveur de l'Ukraine
- \* régularisation d'un bornage fait à Laoual afin de finaliser les actes notariés

### **Point 1 Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 22 décembre 2021**

**VOTE 13 POUR ; 2 ABSTENSIONS**

#### **Point 2 demande de subventions**

- a) Après contact auprès des services de la préfecture, le maire informe qu'une demande de subvention au titre de la DSIL pour les travaux de la mairie ne serait pas recevables mais en revanche en ce qui concerne les travaux de la salle polyvalente, ceux-ci pourraient être subventionnés. Le maire sollicite le conseil municipal pour l'autoriser à faire la demande.

**VOTE 15 POUR**

- b) Au niveau de la Région, les réponses sont similaires. Le maire demande l'autorisation de solliciter une subvention pour financer les travaux sur la salle polyvalente.

**VOTE 15 POUR**

- c) Dans le cadre du pacte Finistère 2030, après discussion avec les élus du Département, une subvention pourrait être allouée pour les travaux sur la mairie se terminant en 2022 (volet 1) et pour la salle polyvalente (volet 2). Le maire sollicite le conseil municipal afin de l'autoriser à faire la demande.

**VOTE 15 POUR**

#### **Point 3 Financement de capteurs CO2 en milieu scolaire**

\_Monsieur Péron expose le devis du SDEF

4 capteurs CO2 (3 classes et le restaurant scolaire) coût hors pose et déplacement 725.76 €

Une subvention de 124 € est accordée, une demande d'aide supplémentaire auprès de l'académie va être effectuée.

Monsieur Kerloch demande des détails et dit que cela aurait dû être fait avant. Réponse nous ne sommes pas les derniers...et tout ne se fait pas en même temps.

**VOTE 15 POUR**

#### **Point 4 Validation de la convention territoriale globale (ACTION SOCIALE - ENFANCE –JEUNESSE)**

Le maire expose qu'auparavant une convention liait la communauté de communes du cap-sizun pointe du Raz à 3 structures (Ti Calins, Cap sizun animation et la Odra) pour le volet enfance jeunesse. La convention territoriale globale cosignée par la CAF, le CD Finistère, la CCCSPR permettra d'élargir les compétences avec un volet social et familial. Les communes du Cap-sizun sont appelées à voter cette convention afin de lui offrir de nouvelles marges d'actions en identifiant les complémentarités.

J Danzé demande comment les différents «thèmes» pourraient être développés au niveau communal ?

La commune de Plogoff accueille l'été le centre aéré de cap-sizun animation en mettant à disposition des locaux et en cherchant des solutions, pour les repas notamment. D'autres actions pourront être envisagées avec les services de la communauté de communes et les associations partenaires.

**VOTE : 15 POUR**

#### **Point 5 Choix du nom pour la salle informatique**

Monsieur Le Maire propose de dénommer la salle informatique afin de pouvoir l'identifier plus facilement et dans le but de rendre hommage à un habitant de Plogoff.

Le nom d'André Coquet est proposé, jeune résistant de Plogoff durant la seconde guerre mondiale, il sera arrêté puis déporté et mourra le 19 novembre 1944 en camp de concentration. Ce jeune homme avait préféré la Résistance et les risques encourus plutôt que de vivre sous le joug du nazisme.

**VOTE 15 POUR**

#### **Point 6 VOTE D'UN DON POUR L'UKRAINE**

Le maire propose le vote d'un don équivalent à 1 € par habitant en faveur de la population ukrainienne. Au premier janvier 2022 selon les sources insee la population de Plogoff s'élève à 1250 habitants. La somme de 1250 € est donc proposée. Ce don sera versé à la croix-rouge française pour la croix-rouge ukrainienne.

**VOTE 14 POUR 1 ABSTENTION**

#### **Point 7 Régularisation d'un bornage**

Bernard Péron expose qu'un bornage a été effectué à Laoual afin de restituer une part de terrain privé qui avait été englobé dans la route, et demande au conseil municipal de voter afin de régulariser la situation auprès des notaires.

**VOTE 15 POUR**

L'ordre du jour est épuisé, le maire expose les questions lui ayant été soumises par Michel Kerloch et Jacqueline Danzé.

a) Situation sur la fibre optique A ce jour, il semble que le « calendrier » devrait être tenu ; à savoir :

-Pointe du Raz, Lescoff raccordés en 2023

-Bourg de Plogoff et alentours raccordés en 2026.

Une réunion sera prochainement organisée avec le référent territorial du Finistère.

Un document Bretagne Très Haut Débit sera transmis aux élu(e)s dans les meilleurs délais.

b) Actions en faveur de populations déplacées

Le recensement des personnes susceptibles d'accueillir des réfugiés en provenance de l'Ukraine est en cours à la demande de la préfecture. M Kerloch regrette qu'en son temps l'ancienne école ait été vendue ; il y aurait pu y avoir des logements de faits . S'agissant de cette école des filles, 4 logements privés y ont été aménagés. Certains avantages pécuniaires existent quant aux logements d'urgence. Des difficultés sont connues pour ce qui est de garder le statut (urgence) dès lors que des gens les occupent et ne souhaitent pas en sortir.

Dans le projet de rénovation de la salle municipale, un logement T4 est prévu comme « logement d'urgence ». M Kerloch relève qu'une maison a été proposée à la vente à la commune et qu'il n'y a pas eu de suite...

Reponse : la commune a-t-elle vocation à faire de l'immobilier ? On ne peut pas tout acheter ... d'autres priorités étaient d'actualité.

c) Point sur la mairie

d) Monsieur Kerloch souhaite une présentation globale du projet.

Réponse : Cela sera fait pour la salle municipale, la mairie est avant tout un lieu de travail, les plans sont néanmoins consultables en mairie par tout habitant de la commune...

e) Evolution du dossier centre équestre

Le Spanc (service public d'assainissement non collectif) a effectué un contrôle ; on attend le résultat afin de voir dans quel sens engager des travaux d'amélioration.

Monsieur Penfornis intervient sur le fait que cela fait 3 conseils municipaux dans lesquels son entreprise est évoquée et que les comptes-rendus de la presse font de la contre publicité et souhaiterait savoir en quels points le centre équestre pose des problèmes de sécurité comme relatés dans un compte-rendu du Télégramme.

Monsieur Kerloch et Madame Danzé affirment qu'ils ne veulent en aucun cas porter préjudice à l'entreprise

Réponse : Malheureusement, c'est fait.

Le maire informe qu'il a sollicité l'aide du grand site de France considérant que le centre équestre est un outil de promotion de ce territoire.

f) Eclairage public

Monsieur Kerloch interroge sur la maintenance des lampadaires, certains étant défectueux. M Péron informe que la réparation sera mise au budget 2022 et effectuée par le SDEF

La séance est close à 21h30

GILLES PENFORNIS

